



6.2 Le Porteur de Projet s'engage à ne pas procéder à une utilisation des images, de la voix et/ou de la Contribution du Témoin et du Collecteur qui serait contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou attentatoire à la dignité humaine.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Les Contributions recueillies par le Porteur de Projet auprès du Témoin et du Collecteur sont constituées d'informations se rapportant à des personnes physiques qui sont qualifiées de « données personnelles » et, à ce titre, encadrées par les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Témoin/ou le Collecteur peut retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données personnelles. Il peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur suppression ou exercer son droit à la limitation du traitement de ces données en adressant une demande écrite à l'adresse mentionnée en tête des présentes. Le Porteur de Projet, en tant que responsable du traitement desdites données personnelles, s'engage à procéder aux modifications sollicitées gratuitement et dans un délai raisonnable.

ARTICLE 9 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Accord est soumis à la loi française.

A défaut de solution amiable trouvée entre les parties, tout litige relatif à la conclusion, l'application et/ou l'interprétation des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du siège du Porteur de Projet y compris en matière de référé.

Fait en 3 exemplaires, dont un pour chaque Partie, à

Le 7/06/2023

VLF

Signatures :

Les Porteurs de Projet :

Morgan Thuillier, Co président GlobeConteur

Camille Clément, Présidente

Nos Mémoires Vives

Le témoin :

Le Collecteur :